

RENCONTRES NATIONALES PÉDAGOGIQUES DE L'ANIMT

Retour sur le programme de l'édition 2023

L'ANIMT (Association Nationale des Internes en Médecine du Travail) organise annuellement un congrès, sur trois jours, destiné aux internes en médecine du travail : « Les Rencontres Nationales Pédagogiques » (RNP).

À l'occasion des dix ans de l'ANIMT, l'édition 2023 des RNP s'est tenue à Toulouse du 12 au 14 juin derniers et ont eu pour thème « Evolution et recherche en santé au travail des 10 dernières années ».

Le programme de ces RNP 2023 s'organisait autour d'interventions d'universitaires, de l'INRS, de la MSA, de Santé Publique France, de SPSTI (AGEMETRA, ASTI, Prevaly) et de Présanse, de même que de grands groupes (Naval Group, Airbus...).

Recherche en Santé au travail, ergo-toxicologie, addictologie en Santé au travail, maladies à caractère professionnel, pluridisciplinarité figuraient parmi les sujets abordés

et présentés aux internes.

Présanse, par l'intermédiaire de son médecin-conseil, s'est attaché à mettre en avant les actions des SPSTI au travers de la présentation des chiffres clés de la profession et a présenté les différents supports, outils et aides produits par les Services dans les groupes de travail médico-techniques à l'œuvre au sein de Présanse et consultables en libre accès en ligne.

De nombreux SPSTI étaient également présents sur ces RNP 2023 en tant que partenaires leur permettant ainsi de mettre en valeur, auprès des futurs médecins du travail, leur structure et leur offre de services aux entreprises et à leurs salariés et ainsi valoriser le métier de médecin du travail en Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Consulter la présentation de Présanse aux RNP 2023 sur presanse.fr > actualités. ■

Publication de l'INRS Nouveau service de commande proposé aux SPSTI

La loi santé au travail d'août 2021 renforce les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) en matière d'accompagnement des entreprises à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels. Ainsi, les SPSTI constituent un relais essentiel de messages de prévention en direction des entreprises et des salariés. Dans ce cadre, l'INRS souhaite faciliter leur accès à son offre d'informations.

L'INRS propose aux entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale une offre d'informations numérique assez diversifiée sur son site Internet (www.inrs.fr) : des dossiers par risque et secteurs/métiers, des ressources documentaires (brochures, affiches, dépliants, vidéos...), des outils (grille d'évaluation, bases de données...) et trois revues (Travail & Sécurité, Hygiène et sécurité du travail, Références en santé au travail).

Une partie des publications de l'INRS (brochures, dépliants, affiches, autocollants) est également disponible au format imprimé. L'INRS propose aujourd'hui aux SPST de les commander directement au format imprimé pour les diffuser auprès des entreprises et des salariés du régime général de la Sécurité sociale qu'ils accompagnent. Les commandes, une fois passées, seront livrées à l'adresse du SPST. Les documents et les frais de livraison de ces commandes seront pris en charge par l'INRS.

Pour bénéficier de ce nouveau service de l'INRS :

- ▶ Les SPSTI doivent d'abord identifier au sein du Service une personne contact qui sera en charge de centraliser les commandes auprès de l'INRS.
- ▶ Ils sont invités ensuite à en informer l'INRS, en adressant ces éléments (nom, prénom, fonction, adresse de livraison, courriel et téléphone) à l'adresse suivante : spst_diffusion@inrs.fr.

En retour, l'INRS adressera à la personne contact du SPST un guide qui précisera les modalités de commande (références, quantités...) et d'utilisation de l'application de commande en ligne (lien vers l'application, login et mot de passe).

